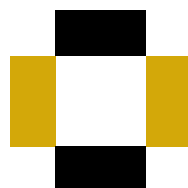




Vous êtes membres de

**LA CHAMBRE FORTE**



Chambre de la  
Sécurité  
Financière

## Vous êtes MEMBRES

Être membre de la Chambre de la sécurité financière, c'est être bien encadré dans une chambre forte! En tant qu'organisme d'autoréglementation, la Chambre est là pour protéger le public, mais aussi pour contribuer au développement et à la valorisation de votre profession.

La Chambre compte quelque **31 500 professionnels** qui œuvrent dans le secteur de la distribution de produits et services financiers et qui, comme vous, exercent leurs activités dans l'une ou l'autre des disciplines et catégories d'inscription suivantes :


DISCIPLINES ET CATÉGORIES D'INSCRIPTION ENCADRÉES PAR LA CHAMBRE	RÉPARTITION DES MEMBRES
Courtage en épargne collective	52 %
Assurance de personnes	27 %
Planification financière	11 %
Assurance collective de personnes	9 %
Courtage en plans de bourses d'études	1 %

## INFO-DÉONTO : votre site de référence en matière de pratique professionnelle

Afin de répondre à vos questions et à vos préoccupations en matière professionnelle, éthique et déontologique, la Chambre a mis sur pied Info-déonto, un site extranet conçu exclusivement pour vous.

Facile à utiliser, Info-déonto vous donne accès à de l'information concrète propre à vos domaines d'activité (valeurs mobilières, planification financière et assurance) ainsi que sur vos obligations déontologiques (ex. : bien connaître votre client et agir dans son intérêt). Vous y trouverez aussi de l'information sur différents sujets tels que les conflits d'intérêts, le développement des affaires et la tenue de dossiers. Ce site contient des capsules interactives, des résumés de décisions rendues par le comité de discipline de la Chambre, des astuces, des références à des articles déjà parus et même des questionnaires pour mettre vos connaissances à l'épreuve!

L'accès à Info-déonto se fait à partir du site Internet de la Chambre ([www.chambresf.com](http://www.chambresf.com)). Il suffit de vous connecter à **l'espace membre** en entrant votre numéro de certificat de l'Autorité des marchés financiers et votre mot de passe. En vous connectant à l'espace membre, vous aurez aussi accès à votre dossier UFC (unité de formation continue) et pourrez notamment y saisir vos preuves de présence à des activités de formation.



La **MISSION** de la Chambre est d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres. Cette mission s'actualise par un encadrement vigilant des pratiques et par l'amélioration continue des connaissances de ces professionnels.

# La FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE : un gage d'excellence et de compétence

Pour demeurer à la fine pointe du savoir et assurer la mise à jour constante de vos connaissances et le développement de vos compétences, vous êtes tenu d'accumuler un minimum de **30 UFC** au cours de chaque période de deux ans, soit :

- 10 UFC en matière de conformité aux normes, d'éthique ou de pratique professionnelle;
- 10 UFC en matières générales;
- Pour chacune des disciplines ou catégories d'inscription dans lesquelles vous êtes autorisé à exercer :
  - Si vous exercez en assurance de personnes : 10 UFC propres à cette discipline;
  - Si vous exercez en assurance collective de personnes : 10 UFC propres à cette discipline;
  - Si vous exercez dans l'une ou l'autre des catégories d'inscription en valeurs mobilières :
    - Uniquement en courtage en épargne collective : 10 UFC propres à cette catégorie d'inscription;
    - Uniquement en courtage en plans de bourses d'études : 10 UFC dont un minimum de 5 UFC propres au courtage en plans de bourses d'études (les autres UFC peuvent être accumulées en courtage en épargne collective);
    - En courtage en épargne collective ET en courtage en plans de bourses d'études : 10 UFC propres au courtage en épargne collective + 5 UFC propres au courtage en plans de bourses d'études.

Pour accumuler des UFC, vous pouvez notamment suivre des activités de formation en ligne ou en salle, dans votre région.\*

Pour plus d'information concernant votre dossier UFC, communiquez avec le centre d'appel de la formation continue au 514 380-3011, sans frais au 1 888 380-3011 ou par courriel à [ufc@chambresf.com](mailto:ufc@chambresf.com). Nos agents pourront vous informer sur toutes vos questions relatives aux unités de formation continue.

\* Normes exigibles en vertu du nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

## Une formation PLUS POUSSÉE

Vous souhaitez acquérir une expertise plus poussée et une plus grande notoriété dans votre domaine de pratique? Pourquoi ne pas devenir **assureur-vie certifié (A.V.C.)** ou **assureur-vie agréé (A.V.A.)**? Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi obtenir la désignation de **conseiller agréé en avantages sociaux (C.A.A.S.)**, comparable au titre nord-américain de *Certified Employee Benefit Specialist (C.E.B.S.)*.

Ces titres et cette désignation, octroyés exclusivement par la Chambre, sont des gages d'expertise et de notoriété et ne peuvent être obtenus que par la réussite d'un programme universitaire de haut calibre.

### ACCUMULER DES UFC DANS LE CONFORT DE VOTRE FOYER, C'EST POSSIBLE!

Grâce aux activités de formation à distance, vous pouvez accumuler des UFC au moment qui vous convient. Plus d'une vingtaine d'activités de formation enrichissantes vous sont offertes en ligne et couvrent une multitude de sujets. Pour plus de détails ou pour commander une activité de formation, visitez le site Internet de la Chambre à l'adresse [www.chambresf.com/formation](http://www.chambresf.com/formation).

Pour tout savoir sur les titres d'A.V.C. et d'A.V.A. ou sur la désignation de C.A.A.S., visitez le site Internet de la Chambre à l'adresse [www.chambresf.com/fr/chambre/titres-professionnels/](http://www.chambresf.com/fr/chambre/titres-professionnels/).



## Une profession **BIEN ENCADRÉE**

Afin d'accroître la confiance du public et celle de votre clientèle à l'égard de votre profession, des règles de déontologie et d'éthique strictes encadrent votre pratique.

En tant que membre de la Chambre, si vous exercez en assurance de personnes, en assurance collective de personnes ou en planification financière, vous devez respecter le Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière. Si vous exercez dans les catégories d'inscriptions en valeurs mobilières (épargne collective ou plans de bourses d'études), vous devez respecter le Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières.

Le syndic joue un rôle très important pour assurer le respect de ces règles et pour protéger le public.

## Le rôle du **SYNDIC**

Le syndic de la Chambre a pour fonction d'enquêter à la suite d'une information selon laquelle un représentant aurait commis une infraction à une disposition de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, de la Loi sur les valeurs mobilières ou de l'un de leurs règlements. Le processus d'enquête s'enclenche à la réception d'une demande formulée par toute personne.

Au terme de l'enquête, le syndic peut décider d'appliquer une mesure administrative ou de déposer contre le représentant en cause une plainte disciplinaire devant le comité de discipline.

## Le comité de **DISCIPLINE**

Le comité de discipline de la Chambre entend les plaintes disciplinaires déposées par le syndic. Il est composé de trois membres, soit le président ou le vice-président qui est assisté de deux autres personnes de la même discipline et du même secteur de commercialisation que le représentant visé par la plainte.

Vous aimeriez agir comme membre du comité de discipline de la Chambre ? Posez votre candidature en remplissant la fiche de mise en candidature disponible au [www.chambresf.com](http://www.chambresf.com), sous le menu « Déontologie et discipline ». Les périodes de recrutement varient et ont lieu généralement aux trois ans.

## Les **PRIX EXCELLENCE** : donnez de l'élan à votre carrière

Vous êtes fier des réalisations professionnelles que vous avez accomplies ? Vous exercez une influence positive sur vos pairs ? Les Prix Excellence sont peut-être pour vous !

Afin de valoriser la compétence et l'excellence de ses membres, la Chambre a instauré les Prix Excellence, qui connaissent un succès grandissant depuis leur création en 2008 :

- Le **Prix d'Excellence de la Chambre de la sécurité financière** souligne annuellement la contribution exceptionnelle d'un membre qui, par ses réalisations remarquables, est un exemple et une inspiration pour ses pairs;
- Le **Prix de la Relève de la Chambre de la sécurité financière** vise à favoriser le soutien à la carrière d'un membre qui démontre une grande aptitude au début de sa carrière professionnelle.

Ces distinctions pourraient rejaillir sur votre carrière et vous faire bénéficier d'une importante reconnaissance. Visitez le [www.chambresf.com/fr/chambre/prix-distinctions/](http://www.chambresf.com/fr/chambre/prix-distinctions/) pour tous les détails et surveillez les appels de candidatures en septembre.

# IMPLIQUEZ-VOUS dans votre Chambre forte

En tant que membre de la Chambre, vous pouvez mettre à contribution votre expertise et vos connaissances et faire progresser votre profession en vous impliquant au sein des diverses structures de la Chambre.

## Le conseil d'ADMINISTRATION

La Chambre est dirigée par un conseil d'administration composé de neuf administrateurs élus qui sont membres de la Chambre et de deux représentants du public, nommés par le ministre des Finances du Québec.

Pour devenir membre du conseil d'administration, surveillez les appels de candidatures au [www.chambresf.com](http://www.chambresf.com) et soyez candidat au poste qui vous intéresse en fonction de votre certification et de votre région administrative, le cas échéant.

## Les COMITÉS

En appui à ses décisions, le conseil d'administration compte sur le soutien de comités consultatifs, qui sont composés de membres de la Chambre :

- le comité de gouvernance;
- le comité de la formation et du développement professionnel;
- le comité de vérification et finances;
- le comité de réglementation;
- le comité de la relève.

Ces comités analysent les questions qui relèvent de leur mandat ou de tout autre mandat que leur confie le conseil d'administration. Ils font rapport de leurs travaux au conseil d'administration et lui formulent des recommandations au besoin.

Pour devenir membre de l'un de ces comités consultatifs, surveillez les appels de candidatures au [www.chambresf.com](http://www.chambresf.com) et soyez candidat au poste qui vous intéresse.

## Les SECTIONS RÉGIONALES

La Chambre compte vingt sections régionales à travers le Québec qui ont pour fonction de promouvoir le développement des compétences des professionnels en services financiers par le biais de l'organisation d'activités de formation. Chacune de ces sections est administrée par un bureau de direction composé de six à douze membres de la Chambre, dont un président, un vice-président aux communications, un vice-président à la formation et un secrétaire-trésorier. Les membres des bureaux de direction ainsi que les délégués représentent officiellement leur section respective à l'assemblée générale annuelle des membres de la Chambre.

Pour vous impliquer au sein du bureau de direction de votre section régionale, envoyez-nous un courriel à [president.section@chambresf.com](mailto:president.section@chambresf.com). Les bureaux de direction ont constamment besoin de nouveaux membres!

# La Chambre, c'est plus de 100 ANS D'HISTOIRE

**1905** Association des assureurs-vie du Canada (AAVC) –  
*regroupement de 18 associations régionales*

**1959** Association provinciale des assureurs-vie du Québec (APAVQ)

**1989** Association des intermédiaires en assurance de personnes  
du Québec (AIAPQ)

**1999** Chambre de la sécurité financière

**2009** Réforme du régime de l'inscription en valeurs mobilières

Les représentants de courtiers en épargne collective et les représentants de courtiers en plans de bourses d'études sont placés sous l'égide de la Loi sur les valeurs mobilières. La Chambre maintient toutefois l'encadrement de ces représentants en matière de formation continue obligatoire, de déontologie et de discipline.

## Quelques STATISTIQUES

(EN DATE DU 30 JUIN 2011)

Saviez-vous que 26 % des membres de la Chambre ont moins de 35 ans, que 55 % sont âgés de 35 à 54 ans et que 19 % ont 55 ans et plus? De plus, saviez-vous que 52 % des membres sont des femmes?

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE

Abitibi-Est	0,7 %
Bas-Saint-Laurent	2,5 %
Beauce-Amiante	2,5 %
Drummond-Arthabaska	2,3 %
Duplessis	0,4 %
Estrie	3,6 %
Grande-Mauricie	3,4 %
Haute-Yamaska	3 %
Lanaudière	6 %
Laurentides	6,4 %
Laval	6,2 %
Manicouagan	0,3 %
Montréal	19,9 %
Outaouais	7,9 %
Québec	13,9 %
Richelieu-Longueuil	12,6 %
Rivière-du-Loup	1 %
Rouyn-Noranda	0,8 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,3 %
Sud-Ouest du Québec	3,3 %



**Chambre de la  
Sécurité  
Financière**

**Chambre de la sécurité financière**  
300, rue Léo-Pariseau, 26<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2X 4B8

Téléphone : 514 282-5777  
Sans frais : 1 800 361-9989  
Télécopieur : 514 282-2225

[www.chambresf.com](http://www.chambresf.com)  
[renseignements@chambresf.com](mailto:renseignements@chambresf.com)